

## Période de questions

### [Webinaire] Sous les pavés : Comment passer à l'action?

#### 1. Le sciage ou le concassage de l'asphalte sont-ils obligatoires?

Oui. Même si l'épaisseur de l'asphalte semble assez mince pour effectuer le dépavage avec un pied de biche, il est important, comme on veut faire participer des bénévoles de toute capacité physique, de prévoir des morceaux qui sont suffisamment petits pour être portés seul ou à deux ou à trois personnes.

#### 2. Que faut-il faire analyser : l'asphalte ou le sol en dessous ?

C'est le sol en dessous de l'asphalte qui doit être analysé par une analyse sommaire. Cette dernière consiste à faire des recherches dans des bases de données sur l'historique de contamination. Elle ne garantit pas toutefois l'absence absolue de contaminants dans le sol. Si on veut s'en assurer, il faut opter pour des études environnementales plus approfondies de type Phase 1.

#### 3. Est-ce l'entrepreneur engagé pour le concassage qui enlève la couche de gravier?

Oui, l'excavation du gravier fait partie du contrat, contrat qui inclue généralement le sciage ou le concassage, la livraison et le prêt de conteneur. À noter que le prêt du conteneur doit parfois être fait auprès d'une autre entreprise spécialisée ou de la municipalité.

#### 4. Est-ce possible de faire un projet de dépavage dans les projets de ruelles vertes (épaisseur de l'asphalte)?

Aucun des sites Sous les pavés n'a jusqu'ici été réalisé dans une ruelle; en revanche, c'est une avenue envisageable. Il suffit d'entreprendre des démarches auprès de votre arrondissement ou de votre municipalité pour connaître les restrictions en ce qui a trait au domaine public. À noter que l'asphalte d'une ruelle peut être plus épais que celle d'un stationnement.

#### 5. Est-ce qu'un marteau piqueur est utilisé pour le concassage?

Oui, le concassage se fait à l'aide d'un marteau piqueur. Pour ce qui est du sciage, il se fait à l'aide d'une scie à béton. Il est à prévoir que cette dernière tâche requiert plus de temps et parfois plus d'une lame de scie à béton.

#### 6. Pour quelle superficie approximativement sont les coûts de 15 000 à 25 000\$?

Ces coûts approximatifs sont en fonction d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>, en revanche, le coût marginal variera très peu (ou pas) entre une surface de 150 m<sup>2</sup>



Centre d'écologie  
urbaine de Montréal

et une de 300 m<sup>2</sup>. En effet, ce qui coûte cher est de faire déplacer l'entrepreneur et le temps de coordination, bien sûr!

**7. Quel est le devenir de l'asphalte excavé? Y a-t-il des circuits de recyclage?**

Oui, il existe des circuits de recyclage pour l'asphalte retiré. Des entreprises spécialisées dans le domaine comme Sintra ou quelconques fabricants d'asphalte peuvent opérer le recyclage. Le site du [Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec \(3R MCDQ\)](#) comporte également un bottin de membres pouvant vous venir en aide.

**8. Est-ce que la sécurité est aspect suffisamment documenté?**

En tant que porteur de projet, que vous soyez un organisme local, une municipalité ou un groupe de citoyens, il est important de mettre en place toutes les bases pour que l'activité de dépavage se déroule de manière sécuritaire. Avoir une assurance responsabilité civile, un plan de santé et de sécurité qui anticipe les risques et qui fournit les consignes nécessaires aux participants quant à la tenue vestimentaire à prévoir et aux bonnes pratiques à adopter est recommandé. Il peut aussi être utile de nommer un bénévole gardien de la sécurité pour assurer la supervision sur le site. Enfin, il faut savoir que certaines mesures de sécurité supplémentaires peuvent s'appliquer en fonction du lieu où s'opère le dépavage, notamment une cour d'école.

**9. Est-ce qu'une municipalité peut entreprendre ce genre de projet ou c'est toujours des groupes de citoyens?**

Bien sûr. Les municipalités sont encouragées à participer à ce genre de projets. Un projet Sous les pavés peut s'inscrire dans un programme municipal de démarche participative citoyenne. Sous les pavés, c'est avant tout un projet qui invite la communauté à se mobiliser, donc les municipalités sont appelées à collaborer avec cette dernière via leur propre expertise ou celle d'une organisation locale se spécialisant dans la participation citoyenne et en qui les citoyens ont confiance pour mener à bien ce genre de projets.

**10. Faites-vous des projets clé en main pour les arrondissements pour l'accompagnement de groupes citoyens?**

Oui, au [Centre d'écologie urbaine de Montréal](#), tout accompagnement peut être personnalisé selon vos besoins et votre vision. Communiquez avec nous à l'adresse [souslespaves@ecologieurbaine.net](mailto:souslespaves@ecologieurbaine.net) pour toute information supplémentaire.

**11. Est-ce envisageable de faire un nouveau stationnement plus vert sans asphalte?**

Oui. Toutefois, les grandes superficies, les coûts de réalisation et d'entretien et le poids des automobiles requièrent une approche et des pratiques différentes, mais tout aussi pertinentes. Certains se tourneront plus vers le pavé alvéolé, solution de



rechange à l'asphalte qui est perméable, solide et qui ne s'enfonce pas en période hivernale ou lorsqu'il pleut. Cette option en est une bonne pour aménager un stationnement ou une ruelle de manière écoresponsable.

**12. Avez-vous déjà réalisé des travaux de décompactage des sols avant de déposer la couche de terreau? Si oui, connaissez-vous les coûts?**

Non. La couche de terreau ajoutée a été suffisante pour planter les végétaux sans avoir à décompacter ce qui est en dessous, mais cela dépend toujours de la nature du sol.

**13. Avez-vous déjà fait de la plantation dans les pavés alvéolés?**

Non, Sous les pavés n'a pas expérimenté la plantation en pavé alvéolé dans le cadre de ses projets. Puisqu'il a avant tout pour objectif d'améliorer la gestion des eaux de pluie dans les secteurs vulnérables, le projet Sous les pavés privilégie des aménagements avec des arbres, des arbustes et des plantes qui ont une plus grande rétention d'eau. Le pavé alvéolé présente évidemment des avantages indéniables vis-à-vis des surfaces imperméables, mais cadre moins avec les objectifs de gestion durable des eaux pluviales du projet Sous les pavés.